

Société: **La fille du bar et le policier**

P 5



Entretien avec Adam Dramane BATCHABI Conseiller technique à l'INAM

« Nous pensons que certaines conditions ont été remplies. Donc le 1er mars en cas de maladie, nos assurés peuvent se rendre dans les formations sanitaires conventionnées pour bénéficier de nos prestations. » P 2



LE

LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 060 Jeudi 23 février 2012 - 250 F CFA / Etranger 1€

Editorial

L'opposition togolaise et le culte du moi

Le moi est haïssable disait l'autre, mais il est très prisé en politique. Et l'opposition togolaise depuis 1990 n'a jamais raté l'occasion de sacrifier son union de façade sur l'autel des égoïsmes. Certains banalisent les discussions auxquelles ils ne sont pas associés ou refusent de s'associer, d'autres se prennent pour le nombril du monde et se présentent comme seuls interlocuteurs valables face au pouvoir, il y en a également qui se comportent comme le jour et la nuit, si X est là Y ne vient pas et patati et patata. Au refus de l'ANC et du CAR de prendre part aux travaux du CPDC rénové, l'UFC oppose le refus de participer aux discussions exclusives ouvertes par le gouvernement en marge des travaux du CPDC. Cela nous rappelle tout simplement les années 94 où le CAR de Me Yaovi AGBOYIBOR avec 36 députés n'apportera jamais son soutien à son « frère de l'opposition » Edem Kodjo à la tête du gouvernement à l'époque. L'UFC de Gilchrist OLYMPIO réservera le même sort au CAR à la tête de la primature après la signature de l'Accord Politique Global (APG). Que dire de l'Accord RPT-UFC décrié aujourd'hui par l'ANC ? Il faut tout simplement retenir que dans l'opposition togolaise, la vengeance est un plat qui se mange froid et chacun apparemment à son tour chez le coiffeur. ■

La Rédaction



© Photos Louis Vincent

Grand débat au Conseil de sécurité
Le Togo propose la création d'un Groupe de Contact International sur la criminalité transnationale organisée P 3

Fin de polémique autour du rapport de la CNDH
Le gouvernement obtient la clarification

P 6

Nouvelles discussions exclusives entre le RPT, le CAR et l'ANC
Evolue-t-on vers une impasse?

P 4

Entretien avec Adam Dramane BATCHABI Conseiller technique à l'INAM

« Nous pensons que certaines conditions ont été remplies. Donc le 1er mars en cas de maladie, nos assurés peuvent se rendre dans les formations sanitaires conventionnées pour bénéficier de nos prestations. »

Institué depuis février 2011, l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM), annonce le démarrage effectif de ses prestations le 1er Mars prochain. A quelques jours de ce démarrage, votre hebdomadaire *Le Libéral* pour en savoir un peu plus sur l'institution et son fonctionnement, a approché un des responsables de l'INAM notamment le Conseiller technique, M. Adam Dramane BATCHABI qui a bien voulu répondre à nos questions.

Le LIB : Monsieur Adam Dramane BATCHABI bonjour. Pouvez-vous nous présenter l'INAM ?

A.D.Batchabi : Merci pour l'opportunité que vous nous donnez pour parler de notre institution. Depuis le mois de février 2011, l'Etat togolais a institué un régime obligatoire d'assurance maladie pour les agents publics et assimilés. C'est une assurance maladie qui devra à terme s'étendre aux autres couches de la population. L'Institut national d'assurance maladie est l'organisme qui est chargé de gérer cette assurance maladie. Et cet organisme a été mis sur pieds par un décret du Président de la République qui a fixé ses statuts. Et depuis le 05 septembre 2011, son Excellence le Premier Ministre a lancé officiellement cet institut. En bref, l'INAM c'est un organisme, un établissement public qui est doté d'une autonomie de gestion administrative et financière chargé de gérer le régime obligatoire d'assurance maladie. Alors l'INAM a différents organes dans son fonctionnement. Nous avons un Conseil de Surveillance composé de cinq ministères qui veille à la mise en œuvre de l'assurance maladie ; un Conseil d'Administration composé de douze membres à parité entre les organisations des travailleurs à travers les syndicats et le gouvernement ; et enfin la Direction Générale, qui est l'organe opérationnel de l'INAM qui, au quotidien organise les différentes activités, et qui a à sa tête une Directrice Générale qui gère le personnel.

LE LIB : Comment cela se fera-t-il exactement ?

A.D.Batchabi : L'assurance maladie est statutaire. Au niveau de l'INAM on ne parle pas d'adhésion puisque automatiquement lorsque vous êtes agent de l'Etat vous êtes systématiquement dans le système. Tout



Adam Dramane BATCHABI

ce que nous faisons c'est d'enregistrer votre dossier. Donc tout agent public adresse un dossier à travers un formulaire qui est remis par l'INAM avec ses pièces et ceux de ses ayants-droits que nous enregistrons dans notre base de données. Ensuite, nous lui produisons une carte d'immatriculation. L'agent a sa carte et chaque personne dans son ménage a aussi sa carte. A cela nous ajoutons des kits de prestations. Une fois dans les structures sanitaires conventionnées, elles vont vous informer en fonction des prestations que vous devez subir, les différents montants que vous devez payer sachant que le reste sera payé par l'INAM en fonction des taux de prise en charge.

LE LIB : Où êtes-vous actuellement avec les préparatifs pour le démarrage effectif de vos prestations ?

A.D.Batchabi : Comme annoncé, il est prévu que les prestations de l'INAM démarrent le 1er mars 2012. Pour ce faire, il y a différentes actions à mener. Les premières actions c'est envers nos bénéficiaires qui doivent disposer d'un certain nombre d'outils pour pouvoir accéder aux prestations. A ce niveau, nous avons mis à la disposition de nos assurés depuis début février, des kits qui leur permettent d'accéder aux formations sanitaires. Nous avons des kits que nous appelons des kits définitifs qui sont composés de cartes définitives et de carnets de feuilles de soins et nous

certaines éléments que j'ai cités, nos assurés qui disposent des outils nécessaires pour aller aux soins, les formations sanitaires qui disposent des outils pour recevoir nos bénéficiaires, nous pensons que certaines conditions ont été remplies. Donc le 1er mars en cas de maladie, nos assurés peuvent se rendre dans les formations sanitaires conventionnées pour bénéficier de nos prestations.

LE LIB : Tous les cas de maladie seront-ils couverts par l'INAM ?

A.D.Batchabi : Dans la gamme de couverture de l'INAM, nous raisonnons en termes de prestation. Lorsque vous allez à l'hôpital ce sont des prestations qu'on vous offre. Donc l'ensemble des prestations nécessitées par un état de maladie est couvert par l'INAM : la consultation, les actes médicaux et chirurgicaux, les produits pharmaceutiques, les analyses. Maintenant, nous avons certaines maladies qui sont soumises aux procédures d'entente préalable pour des raisons de maîtrise des dépenses de santé. Pour ces maladies qui sont des affections de longues durées, il y a nécessité pour l'assuré qui doit bénéficier de ces prestations d'avoir l'entente préalable du conseil de l'INAM. Au sein de l'INAM nous avons un ensemble de médecins qui jugent d'un certain nombre d'actes avant que des actes soient prescrits par les médecins. Et ce sont ces actes que nous appelons entente préalable. Les exclusions concernent essentiellement les prestations qui ne sont pas directement liées à un état de maladie. Par exemple des soins de confort, la chirurgie esthétique.

LE LIB : Est-ce que les cas d'accidents font parti de ces exclusions ?

A.D.Batchabi : En matière d'accidents y en a deux types. Il y a des accidents professionnels et des accidents non professionnels. Les accidents professionnels sont déjà pris en charge par des institutions de prévoyance sociale qui reçoivent un financement pour cela. Et donc lorsque vous êtes dans un accident professionnel, ça ne rentre pas dans le champ de couverture de l'INAM parce que c'est déjà pris en charge. Mais les accidents non professionnels sont couverts par l'INAM.

avons aussi des kits provisoires parce que nous n'avons pas pu produire des kits définitifs pour tous nos assurés. Mais pour permettre à chacun d'accéder aux soins nous leur donnons des kits provisoires afin de les remplacer plus tard par des kits définitifs. De ce côté nos assurés disposent des outils pour pouvoir accéder aux formations sanitaires. Le deuxième volet c'est au niveau des formations sanitaires. Elles doivent disposer d'un certain nombre d'outils pour recevoir nos bénéficiaires. Et nous avons commencé à mettre à la disposition de ces formations sanitaires les différents outils nécessaires à la prise en charge de nos bénéficiaires. Et pour terminer sur cette question, puisque la relation entre l'INAM et les formations sanitaires est basée sur un cadre légal, nous avons signé des conventions de partenariat avec le Ministère de la Santé pour l'ensemble des formations sanitaires publiques, avec l'ordre des pharmaciens du privé, avec l'ordre des chirurgiens-dentistes pour l'ensemble des chirurgiens-dentistes du privé et demain vendredi nous signerons la convention avec l'ordre national des médecins qui va engager l'ensemble des formations privées.

LE LIB : Est-ce que cela veut dire que vos assurés peuvent commencer par bénéficier de vos prestations à partir du 1er mars ?

A.D.Batchabi : Tout à fait. A partir de

(Suite à la page 4)

Grand débat au Conseil de Sécurité Le Togo propose la création d'un Groupe de Contact International sur la criminalité transnationale organisée

Lire l'intégralité de l'intervention du Chef de l'Etat Faure GNASSINGBE

La sécurité en Afrique de l'ouest et au Sahel est très préoccupante. Lors du grand débat au Conseil de Sécurité présidé par le Togo le 21 février dernier à New York, le chef de l'Etat Faure GNASSINGBE lors de son intervention a plaidé pour un monde beaucoup plus sécurisé avec la création d'un Groupe de contact international sur la criminalité transnationale organisée à l'instar du Groupe de contact international sur la piraterie aux larges des côtes somaliennes. Voici l'intégralité de l'intervention du Chef de l'Etat Faure GNASSINGBE

Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs, Je voudrais, avant toute chose, saisir l'occasion que m'offre le débat de ce jour pour vous exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple togolais, ma profonde reconnaissance pour le soutien que vous apportez au Togo depuis qu'il assume la Présidence du Conseil de sécurité ce mois de février. Votre présence à New York ce jour n'en est que l'illustration parfaite. Je tiens également à réitérer au Secrétaire général de notre Organisation, à qui je renouvelle mes vœux ardents de succès pour son second mandat, mes vives félicitations pour les efforts constants qu'il déploie en vue de la promotion de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde. Mesdames et Messieurs, L'examen, par notre Conseil, de la question de « l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel » revêt une importance capitale pour mon pays et l'ensemble des Etats concernés et ce, à plusieurs titres. Premièrement, la situation en matière de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel reste très fragile, en dépit des efforts accomplis. Aux côtés des pays qui sortent des conflits, comme la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et le Liberia, où coexistent des Etats dont la situation sociopolitique demeure précaire. Deuxièmement, de nouvelles menaces à la paix, à la sécurité et au développement telle que la piraterie en mer, y sont apparues et s'intensifient.

Ces menaces sapent le fondement des Etats et les efforts entrepris pour promouvoir la démocratie, et le progrès social et économique dans la région. Par ailleurs, le trafic de la drogue est de



Faure Gnassingbé lors du grand débat au Conseil de Sécurité

Troisièmement, dans le Sahel en particulier, les activités des groupes rebelles, qui mettaient déjà en péril la stabilité et l'intégrité territoriales de certains pays, ont malheureusement connu un regain d'intensité à la suite de la crise Libyenne qui a entraîné un flux considérable d'armes de tous calibres dans cette région. La conjugaison de tous ces facteurs, doublée d'activités terroristes au Nigéria et dans le Sahel, fait que ces deux sous-régions sont devenues une plaque tournante pour le trafic de tous genres, comprenant celui de la drogue, le trafic des armes en passant par la traite des êtres humains. Le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest (UNOWA) indique que ces deux sous-régions demeurent une zone de prédilection pour le transit de la cocaïne et la production de drogues de synthèse. Certes, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ne sont pas les seuls concernés par ce problème. Dans d'autres parties du monde, le trafic de drogue et le crime organisé représentent un défi majeur pour les démocraties, le droit et la justice. Les pays qui sortent des conflits sont encore plus vulnérables, l'ordre public y étant ébranlé, tandis que l'emprise de la pauvreté y facilite l'infiltration et la corruption, par les réseaux criminels internationaux, de leurs institutions au demeurant affaiblies.

plus en plus étroitement lié à d'autres formes de trafics dans la région, notamment le ravitaillement en carburant et la piraterie dans le Golfe de Guinée. Lorsqu'on considère que la piraterie en mer a gagné en fréquence et en intensité avec la multiplication des attaques à main armée dans la région, particulièrement au large des côtes du Nigéria, du Bénin et du Togo, et que les pirates pourraient entretenir toute forme de collaboration avec les autres organisations criminelles opérant sur terre, l'on ne peut que mesurer la complexité de la lutte à engager par nos Etats pour endiguer le crime organisé. De même, les groupes criminels ont renforcé leurs actions en faveur de la circulation rapide et incontrôlée des armes de tous calibres, comme l'attestent malheureusement la situation qui prévaut dans le nord du Mali. Mesdames et Messieurs, La criminalité transnationale organisée constitue donc une source de grande inquiétude pour les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Elle reste un obstacle majeur au développement des économies de nos Etats, dans la mesure où les questions de sécurité mobilisent d'importantes ressources intellectuelles, humaines et financières qui auraient dû être investies dans les actions de développement. De même, elle sape le fondement des Etats ainsi que les efforts engagés pour promouvoir la démocratie et l'état de droit. Par ailleurs, le crime organisé compromet, de façon considérable, l'impact positif des réformes entreprises

par nos pays pour sortir les populations de la misère et de l'extrême pauvreté. C'est pourquoi, les gouvernements de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel ont initié des actions et pris des mesures importantes, à la fois politiques et juridiques, pour faire face à la situation. Le Plan d'action régionale de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) 2008-2011, qui est arrivé à échéance à la fin de l'année dernière, constitue un cadre approprié de lutte contre la criminalité organisée dans la région. Je me réjouis de ce que les organismes des Nations Unies et le Bureau de l'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) collaborent avec la CEDEAO en vue du renouvellement de ce Plan. Au Togo, depuis plusieurs années déjà, le gouvernement s'est engagé dans une lutte acharnée contre le crime organisé sous toutes ses formes. Outre les mesures à caractère institutionnel, telles que la ratification du nombre d'instruments juridiques internationaux sur la criminalité organisée et le terrorisme, mon pays a adopté un cadre stratégique national intégré de lutte contre la drogue et le crime dont l'élaboration a bénéficié de l'expertise de plusieurs partenaires tels que la France, les Etats-Unis d'Amérique, l'Union Européenne et la Commission de la CEDEAO. Ce programme national intégré, qui couvre la période 2009-2013, est articulé autour de cinq axes prioritaires qui vont du renforcement des structures de coordination à la promotion de la capacité de l'Etat dans ses actions de prévention des activités criminelles. C'est le lieu pour moi de remercier tous les partenaires au développement et les exhorter à continuer de soutenir le Togo et tous les pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel dans leurs efforts. Mesdames et Messieurs, Il est encourageant de relever que la question de la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel ne laisse pas indifférente la Communauté Internationale. Les Nations Unies, et en particulier le Conseil de Sécurité, se sont déjà engagées dans la lutte contre ces diverses activités criminelles.

(Suite à la page 6)

Nouvelles discussions exclusives entre le RPT, le CAR et l'ANC Evolue-t-on vers une impasse?

Lundi 20 février dernier, les partis politiques (le CAR et l'ANC) qui avaient sollicité, il y a un mois, l'ouverture sans délai des discussions avec les partis présents à l'Assemblée nationale, ont été invités à la Primature pour une rencontre avec les autres partis parlementaires que sont le RPT et l'UFC. Aux côtés du Premier Ministre, initiateur de cette rencontre, il n'y aura finalement que les représentants du RPT, du CAR et de l'ANC, l'UFC ayant jugé « inopportun » de prendre part à ces discussions qui se veulent orientées vers les réformes institutionnelles et l'amélioration du cadre électoral comme le souhaitent les deux partis qui avaient jusqu'ici boycotté les travaux du CPDC rénové.

Au sortir de cette première rencontre, outre la tenue de la rencontre d'hier, de laquelle rien n'a filtré officiellement, les uns et les autres ont fait des déclarations.

Selon Me APEVON Dodzi, Président national du CAR « On a créé un CPDC dans lequel nous ne sommes pas. Aujourd'hui, on a invité des partis qui ont des élus à l'Assemblée nationale. C'est un cadre dans lequel nous nous trouvons et c'est dans ce cadre que nous allons discuter



Les participants au sortie des discussions

avec le RPT. Nous avons des préoccupations en tant que parti ayant des élus à l'Assemblée nationale. » Ainsi donc pour le troisième plus important parti à l'assemblée nationale, les rencontres démarrées depuis lundi sont un nouveau cadre de discussion ce que ne semble pas admettre M. SOLITOKI Esso, Secrétaire Général du RPT qui tient à préciser : « Ce n'est pas un nouveau Cadre. Il faut que nous soyons très clairs. Nous avons été conviés par le Premier ministre - les partis politiques ayant des députés à l'Assemblée nationale - pour rechercher un consensus autour des questions relatives au cadre électoral, aux réformes constitutionnelles et

institutionnelles. »

Dans une déclaration rendue publique le même jour par l'Alliance Nationale pour le Changement, Jean Pierre FABRE annonce : « L'ANC déplore le temps perdu par le Gouvernement dans des discussions au sein du CPDC dont la plupart des membres sont illégitimes et ne sont guère intéressés par l'amélioration du cadre électoral et les réformes institutionnelles et constitutionnelles. » Il apparaît donc clairement que pour les invités du Premier Ministre Gilbert FOSSOUN HOUNGBO, les nouvelles discussions qui se sont ouvertes sont le seul cadre valable pour la mise en œuvre

des réformes et de l'amélioration du cadre électoral.

Face à cette position qui exclut d'office tous les autres partis et personnalités participant aux travaux du CPDC rénové, il y a la réserve de l'UFC qui a choisi de ne pas prendre part aux nouvelles discussions avec le CAR et l'ANC et l'insistance du RPT qui accorde toute sa place au CPDC comme l'unique cadre de discussion. La nouvelle démarche du Premier ministre est déjà perçue d'un mauvais œil par les partis présents au CPDC et les autres exclus. L'un d'eux, le PRR ne se prive d'ailleurs pas de le faire remarquer ouvertement et sèchement. Son Président national M. Nicolas LAWSON déclare à ce propos : « Le nouveau dialogue lancé depuis lundi par le Premier Ministre Gilbert HOUNGBO, auquel participent l'ANC, le CAR et le RPT est le témoignage flagrant de la bêtise humaine. »

Les nouvelles discussions, si elles sont mal orientées, pourraient être source de nouvelles dissensions et éloigner davantage les acteurs politiques du consensus souhaité par tous en vue d'atteindre les réformes constitutionnelles et institutionnelles ainsi que

l'amélioration du cadre électoral. Conscient des difficultés que leurs propositions d'entrer en discussion avec les partis parlementaires posent, Me APEVON Dodzi du CAR - à la différence de l'ANC qui accorde aucun crédit aux travaux du CPDC - précise à l'issue de cette première rencontre : « Si ceux qui ont travaillé dans le CPDC rénové ont déjà pris en compte nos préoccupations, c'est tant mieux. Mais, si nous estimons que nos préoccupations n'ont pas été prises en compte, il est normal que nous revenions sur ces sujets pour en débattre, afin d'obtenir le consensus ». Une voie intermédiaire s'ouvre mais bien malin, sera celui qui nous garantira qu'il y aura un consensus sur la nouvelle démarche entamée et les résultats auxquels les nouveaux négociateurs parviendront. L'UFC et les autres partis extraparlamentaires n'ont pas encore dit leur dernier mot. Le dialogue pour un réel consensus a encore du chemin moins qu'un miracle recadre les motivations des uns et des autres. ■

Schmidt EZA

Entretien avec Adam Dramane BATCHABI Conseiller technique à l'INAM (Suite)

LE LIB : A l'instant vous aviez évoqué des structures sanitaires. Existe-t-il déjà des structures sanitaires agréées par l'INAM ?

A.D.Batchabi : Aujourd'hui, en termes d'agrément de structures, nous sommes dans une démarche progressive. A ce jour, toutes les formations sanitaires publiques sur l'étendue du territoire sont agréées par l'INAM, c'est-à-dire ont signé des accords avec l'INAM. L'ensemble des pharmacies privées ont commencé par signer des accords avec l'INAM. Donc nous avons déjà à peu près une centaine de pharmacies sur le territoire qui ont déjà signé et qui sont prêtes à commencer. Au niveau des formations sanitaires privées, c'est demain vendredi que nous allons signer la convention de partenariat avec l'ordre national des médecins. A l'issue de cette signature, nous allons commencer par enregistrer les formations sanitaires

privées avec lesquelles nous allons travailler. Et nous pensons qu'avant la fin du mois de février nous allons communiquer à tous nos assurés en fonction de leur région respective l'ensemble des formations sanitaires qui sont conventionnées par l'INAM et dans lesquelles ils peuvent bénéficier des prestations.

LE LIB : Qu'en est-il lorsque les deux conjoints agents de l'Etat sont couverts par le même régime d'assurance ?

A.D.Batchabi : Selon les textes qui régissent l'INAM, notamment la loi et les décrets, c'est une assurance maladie statutaire. Cela veut dire que des que vous êtes agent de l'Etat, vous êtes forcément couvert par l'assurance maladie. Donc ce qui fait que deux fonctionnaires peuvent être des conjoints mais ils sont dans le cas de l'INAM considérés comme des assurés à part entière et qui payent des cotisations. Dans le cadre de la prise en charge de

l'INAM, nous raisonnons par ménage. Vous êtes un agent de l'Etat vous vous affiliez à l'INAM avec votre ménage. Et donc nous vous remettons des outils, et en cas de maladie d'une des personnes du ménage, vous allez aux soins avec les outils qu'on vous a remis notamment les cartes d'immatriculation, les carnets de feuille de soins. Ce qu'il faut dire, c'est que nos prestations ont des taux de prise en charge, qui varient de 80% à 100%. Ce qui veut dire qu'une prestation couverte à 80% devra payer le ticket modérateur. Et c'est les 20% qui sont fixés sur le prix part de remboursement de l'INAM vis-à-vis de la formation sanitaire.

LE LIB : Un mot de fin ?

A.D.Batchabi : Le mot de fin que j'aimerais dire, c'est d'appeler les différents acteurs qui sont impliqués dans ce régime d'assurance maladie à beaucoup de responsabilités dans leurs comportements. C'est une réforme majeure dans le financement de la santé

au Togo parce que cette réforme permettra aux populations togolaises à termes de bénéficier facilement des soins de santé. D'abord, aux assurés, il faut qu'ils aient des comportements responsables vis-à-vis de l'assurance maladie. Qu'ils n'aient pas tendance à avoir des attitudes de fraudes ou d'abus qui pourra nuire au système. Ensuite, les prescripteurs de soins, les médecins et les formations sanitaires, nous les appelons à une franche collaboration de telle sorte que leurs comportements nous permettent de pérenniser cette assurance maladie qui va commencer tout doucement et ensemble avec les différents acteurs, nous allons améliorer tous les aspects qui peut-être ne sont pas bien définis actuellement mais nous sommes obligés de commencer avec des éléments afin d'aller vers de l'avant.

LE LIB : A.D.Batchabi merci

A.D.Batchabi : Ce fut un plaisir. ■

Réalisée par Magloire A.

Société: La fille du bar et le policier

Les filles du Bar, encore elles. Celles dont on croit pouvoir facilement en user et parfois en abuser. Martha fait partie de ces femmes de patience qui se mettent au service des autres dans les débits de boisson, qui se font parfois humilier pour un verre pas suffisamment propre et souvent embêter par des clients entre puissance et état d'ébriété plus ou moins avancé. Martha était belle comme toutes les serveuses, peut-être un peu plus belle que les autres, ce qui forcément a capté l'intérêt et suscité l'amour du policier, un jeune officier de police fraîchement enrôlé et qui hésitait entre une vie de célibataire libre et une vie de couple paisible et porteuse d'avenir et de réalisations garanties pour les jeunes fonctionnaires. Alfred « le Policier » comme on l'appelle dans sa maison de location située quelque part à Agbalépedo, n'avait pas beaucoup « vécu », c'est-à-dire profité des bienfaits habituellement collés à la vie de jeunesse. Il avait passé toute sa jeunesse dans un petit village du centre du Togo, puis à Blitta pour les études secondaires avant son entrée dans la police. Alfred était un bon sportif, très rigoureux avec son corps, il l'était également dans ses choix et habitudes.

Depuis des années, il s'est abstenu exprès de maintenir une relation permanente et sérieuse avec une fille. Pour lui, la femme venait quand l'on avait

réussi sa vie : un boulot un bon salaire, une maison, ...etc.

Chaque soir, depuis au moins six mois, quand il rentrait de boulot, il se mettait à l'aise après un bon bain et ressortait avec sa moto. En ce moment, Alfred n'avait plus rien à avoir avec le policier de Lomé, parfois nerveux et calmement impitoyable. C'était plutôt un gentil gars, un civil très aimable, le « monsieur tout le monde » capable de gentillesse et de plaisanterie. C'est précisément ce tempérament qui a fait de lui le préféré de Martha, la serveuse de ce Bar qu'il a découvert avec certains collègues un dimanche à Agoè Nyivé dans la banlieue Nord de Lomé. Depuis que la belle serveuse lui avait décerné la palme de la civilité dans un groupe de jeunes policiers surexcités par la bière, il n'y a pas eu un seul soir passé sans qu'Alfred n'aille faire un tour au Bar. Les premiers jours, il était resté dans son coin à observer comme un bon flic la serveuse de la dernière fois. Il n'avait pas cessé de penser à elle depuis le premier jour et éprouvait cette envie et ce besoin inexplicables de mieux la connaître. Il prit tout son temps pour cet exercice. Il arrivait souvent au Bar se faisait servir par Martha, lui laissait un consistant pourboire et s'en allait parfois sans lui dire au revoir. Plusieurs fois la serveuse lui avait témoigné sa reconnaissance, le lendemain, pour ses gestes aimables, des gestes qui se font de plus en plus

rare en ces périodes de crise où plusieurs ont perdu le sens et l'utilité d'un pourboire. De toute façon, plusieurs clients estiment qu'ils sont généralement mal servis pour oublier certaines pièces après l'addition. Alfred ne fait pas partie de ces clients ingrats et sans compassion, lui gagnait bien plus qu'un service. De toute façon, il se tapait difficilement plus de deux bouteilles de boisson gazeuse et très rarement de la bière. Ce que Alfred avait de plus que les autres, c'était déjà ce plaisir de voir cette serveuse, d'une étonnante beauté qui faisait la différence avec la racaille qui peuple d'habitude les Bars et qui fait exprès de se faire remarquer à chacun de ses déplacements : un derrière mis en valeur sans gêne ni scrupule, une tendance à trop se familiariser avec les clients ce qui selon le policier attirait la convoitise des hommes et exposait les filles des bars aux dragues et autres propensions à la prostitution. Alfred avait étudié le milieu à sa façon, avec un œil de jeune policier qui se voulait un expert dans un domaine qui n'est peut-être pas comparable à son champ habituel. L'amour avait sans doute aidé le jeune policier à se faire une vision plus pure de cette fille qu'il voulait connaître un peu plus en profondeur. Alfred voulait plaire davantage à cette jeune femme vraisemblablement âgée de plus de 25 ans, il voulait qu'elle le croit plus exceptionnel qu'il ne lui est apparu lors

de leur première rencontre. Alfred voulait Martha. Il se surprenait à rêver à elle, dans son lit souvent vide et très rarement occupée par l'une de ces jeunes filles faciles qui les provoquaient, ses collègues et lui, aux heures creuses de service.

Ce samedi soir quand surpris par un élan, il voulut renforcer les liens avec sa serveuse préférée, Alfred fut surpris par la nombreuse clientèle qui ne laissait aucun moment de répit à Martha. Ce jour là, il décida de l'extraire de ce milieu et de lui proposer les 18 000 que son patron lui versait toutes les fins de mois. Il se disait qu'il en est bien capable avec son salaire et les autres avantages dus à son statut dans nos sociétés.

« J'ai un nouveau travail pour toi. Tu es trop surchargée ici, trop exploitée » annonça-t-il à la serveuse quand elle lui apporta l'addition. « Ce soir ma copine n'est pas venue au boulot, elle n'a même pas eu la gentillesse de prévenir pour qu'on la remplace. C'est pour ça que je suis si occupée. Tu m'excuses. Demain c'est dimanche, si tu peux venir lundi soir, on pourra parler du nouveau boulot que tu me proposes. Tu veux m'engager comme femme ou quoi ? » Répliqua Martha. Le policier ne savait quoi dire, la file était dans ses pensées et cela, il n'arrivait pas à se l'expliquer.

*La Suite dans LE LIBERAL No 61
Le Briscard*

SFI «Swiss Finance International», avec son partenaire suisse (Société THIGRAK) et ses partenaires au Togo (BTD, CH2000, EZA ARCHITECTURES, EMPREINTE -TOPOGRAPHIE, IPBTP, CICCA, CABINET de Me ANI, IIFEG, ELIASAPH de M. BAWOUM...)
lance la «Cité La Renaissance de Dalavé» sise après Adéticopé et avant le péage de Davié sur la nationale N°01.

Vous pouvez réserver sur la Cité La Renaissance de DALAVE :

PARCELLE DE 200 m²

PARCELLE DE 300 m²

PARCELLE DE 400 m²

ou

VILLA BAS STANDING

VILLA MOYEN STANDING

VILLA HAUT STANDING



Villa F4 bas standing

3 chambres, 1 salon, 1 boyerie, sanitaires et cuisine internes, clôture, parcelle de 200m²



Villa F5 moyen standing en duplex

4 chambres, 1 salon, 2 boyerie, sanitaires et cuisine internes, clôture, parcelle de 300m²



Villa F5 haut standing en duplex

4 chambres, 1 salon, 2 boyerie, sanitaires et cuisine internes, clôture, parcelle de 400m²

Vous pouvez souscrire et réserver les parcelles ou les villas au siège de la SFI ou sur le site Web de la SFI www.sfitogo.com

NOS ATOUTS : Domaine d'implantation de la cité viabilisé (voies d'accès, eau potable, électricité) et sécurisé vis-à-vis des litiges fonciers, villas clés en main cédées en mode VEFA (Vente En Futur Achèvement), vos paiements sont reçus par la BTD notre banque partenaire qui vous délivre une garantie bancaire, plans de villas révisables par rapport à votre capacité financière, une équipe mobile pour vous assister dès votre réservation sur le site web de la SFI.

POUR PLUS D'INFORMATIONS : contacter le siège de la SFI Tél : 22 39 67 67/ 22 41 92 92// 90 19 05 05 ou consulter www.sfitogo.com
Email : sfi@sfitogo.com Le siège de la SFI est sis à Totsi non loin du carrefour 2N sur la route d'Avédji.

SFI, c'est la nouvelle référence au cœur de l'immobilier au Togo // SFI, c'est anticiper l'avenir// SFI, nous apportons chaque jour notre pierre à l'édifice.

Grand débat au Conseil de Sécurité

Le Togo propose la création d'un Groupe de Contact International sur la criminalité transnationale organisée (Suite de la page 3)

En consacrant un débat, sanctionné par une déclaration Présidentielle, sur le trafic de la drogue en 2009 et en adoptant une résolution en octobre 2011 sur la piraterie dans le Golfe de Guinée à l'initiative du Nigéria, le Conseil a prouvé sa détermination à combattre, par tous les moyens légaux, ces nouvelles menaces à la paix et à la sécurité Internationales.

Dans la même optique, mon pays se réjouit de l'envoi récent dans les sous-régions, par le Secrétaire général, de deux missions d'évaluations, l'une sur les répercussions de la crise Libyenne sur la sécurité dans la région du Sahel, et l'autre sur la piraterie dans le Golfe de Guinée;

Ces deux initiatives ont, sans nul doute, permis d'avoir une approche plus cohérente et intégrée susceptible de permettre à nos pays d'engager les actions voulues pour empêcher que la sous-région ouest-africaine et le Sahel ne sombre dans la violence et le chaos.

Toutefois, l'ampleur de la lutte à mener est telle que l'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel ne sauront mener ce combat sans l'assistance de la Communauté internationale. Nos Etats ont besoin de plus d'aides, qu'elle soit matérielle ou financière, pour faire face aux nombreux défis que posent les trafiquants de drogues et les groupes criminels, fortement armés, qui écumant nos régions.

Nos forces de sécurité doivent disposer des moyens appropriés pour affronter ces groupes criminels et les vaincre. Pour y parvenir, elles ont besoin d'être mieux équipées et mieux préparées. Dans la même optique, les services judiciaires de nos pays devraient être renforcés et entretenir entre eux, et en particulier avec INTERPOL, une coopération en vue de l'échange des informations.

Nous pensons donc qu'un effort conséquent, commun et coordonné des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel est indispensable, avec un appui

solide de la communauté internationale pour vaincre le crime organisé et les activités y associées.

En particulier, une grande coopération est nécessaire tant avec les pays dans lesquels les drogues sont produites qu'avec ceux dans lesquels elles sont consommées en vue de neutraliser les trafics y relatifs. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'Assemblée générale, au conseil économique et social (ECOSOC), à l'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et à tout le système des Nations Unies ainsi qu'aux Etats membres qui ont, chacun à son niveau, apporté leur assistance et leur expertise dans la lutte quotidienne que nos pays respectifs mènent contre la criminalité transnationale organisée.

En ce qui les concerne, nos pays restent conscients des responsabilités qui leur incombent en matière de

gouvernance politique et économique et de renforcement de l'état de droit. Dans la même optique, ils travaillent afin que les jeunes diplômés et les sans-emplois puissent trouver du travail et ne deviennent pas une proie facile des groupes criminels organisés.

Nous pensons que le rôle de la société civile et des ONG concernées par les activités de lutte contre le trafic illicite de la drogue et les crimes organisés devrait être fortement soutenu par la communauté internationale.

En vue d'assurer une meilleure coordination des actions engagées à tous les niveaux le Togo propose la création d'un groupe de contact international sur la criminalité transnationale organisée, à l'instar du groupe de contact international sur la piraterie au large des côtes somaliennes.

Madame et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,

Les défis à relever dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée sont de taille et nous interpellent pour une intensification de la coordination internationale des actions à mener contre ce fléau. A cet égard, j'en appelle à une plus grande mobilisation de la communauté internationale et à un soutien accru en faveur des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel.

Je reste convaincu que le Conseil de sécurité ne ménagera aucun effort pour continuer d'examiner cette question et lui accorder toute l'attention requise.

Il importe que nous ne laissions pas le crime organisé déstabiliser l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, car le manque de coordination des actions pourrait entraîner la violence et la destruction des progrès si difficilement acquis au cours des dernières années.

Le développement de nos pays est également à ce prix.

Je vous remercie. ■

Eliminatoire CAN 2013, Kenya – Togo

Les Eperviers n'ont pas droit au faux pas

Une Coupe d'Afrique des Nations s'en va, une autre est en train de retenir les attentions. En effet, la CAN 2012 qui a vu la victoire en finale de la Zambie et de Hervé Renard, n'est plus un sujet d'actualité. Toutes les attentions sont désormais focalisées sur les éliminatoires de la Coupe d'Afrique 2013 qui démarrent la semaine prochaine. Les éliminatoires pour la CAN 2013 en Afrique du sud se dérouleront selon un système de matches aller-retour à élimination directe. Les éliminatoires de la CAN 2013 se jouent en deux tours. Le préliminaire des éliminatoires prend en compte des équipes qui ont eu la vilaine idée de ne pas se qualifier à la dernière CAN. Les Eperviers du Togo qui se montrent déçus depuis la Coupe du monde 2006 ont également raté la CAN 2012 et se doivent de passer par le premier tour des éliminatoires avant de prétendre à une qualification pour le deuxième tour des éliminatoires pour la CAN 2013 en Afrique du Sud. Les équipes qui ont participé à la CAN 2012 descendront



dans la danse après les préliminaires et n'auront que deux matches à disputer pour se qualifier.

Pour passer au 2e tour de ces éliminatoires, les Eperviers du Togo ont sur leur chemin une barrière appelée le Kenya. Les Eperviers du Togo jouent le 29 février prochain à Nairobi au Kenya leur réveil dans le concert des nations de football sur le continent africain. Face aux joueurs togolais se dressera une équipe nationale du Kenya certes inconnue mais à prendre au sérieux pour éviter toute surprise. On se souvient que le Togo n'a atteint la phase de poule des éliminatoires pour le Mondial 2014 qu'après une double confrontation

contre la Guinée Bissau qui a été plus forte qu'on ne l'imaginait. Le Togo a pu gagner cette équipe sur de petits détails malgré la multitude de joueurs professionnels dans les rangs des Eperviers. L'équipe nationale kenyane dont on ignore toute information est à prendre au sérieux pour ne pas subir une désillusion lors de la manche allée le 29 février prochain.

Ce match allé contre le Kenya constitue un test grandeur nature pour le nouvel entraîneur de la sélection nationale togolaise Didier Six. Les Eperviers qui doivent renouer avec les victoires doivent repartir sur de bonnes bases dans ces éliminatoires pour ne plus rater les grands rendez-vous footballistiques sur le continent et dans le monde. Pour l'heure, vingt joueurs ont été convoqués parmi lesquels Emmanuel Adébayor, Agassa Kossi qui retrouve la sélection. Les joueurs convoqués vont rallier directement Nairobi d'ici le week-end pour les préparations du match. ■

Bhroom Kwamé

Fin de polémique autour du rapport de la CNDH

Le gouvernement obtient la clarification

Le gouvernement Togolais a obtenu hier de la part de la Commission Nationale des Droits de l'Homme la clarification sur les deux rapports sur les allégations de torture faites par les personnes détenues dans le cadre de la procédure ouverte pour atteinte à la sûreté de l'Etat. On ne parlera plus de deux rapports mais d'un rapport de 49 pages.

La CNDH avec à sa tête son vice président le Médecin TCHANGAI Tcha Tcha affirme avoir reçu des garanties de sécurité de la part du gouvernement. ■

La Rédaction

Présidentielle Sénégalaise Les violences postélectorales à craindre au pays de la Teranga

Chaque jour, les chaînes internationales diffusent en boucle les scènes de violence à Dakar et autres principales villes du Sénégal où on voit des jeunes affronter avec des pierres les forces de l'ordre lançant des gaz lacrymogènes. On ne revit pas la première et la seconde intifada en Palestine. Ni la syrie encore tourmenté par le printemps arabe. C'est bien le pays de la Teranga qui est en ébullition depuis que les s a g e s de la c o u r constitutionnelle ont validé la candidature du Gourgui qui a décidé envers et contre tous de se représenter pour une troisième fois. La violence politique naguère inconcevable au Sénégal s'est invitée. La campagne tire pratiquement à sa fin et aurait offert un goût amer d'autant qu'il est difficile, dans ce capharnaüm politique qu'est devenu le marigot politique sénégalais d'évoquer

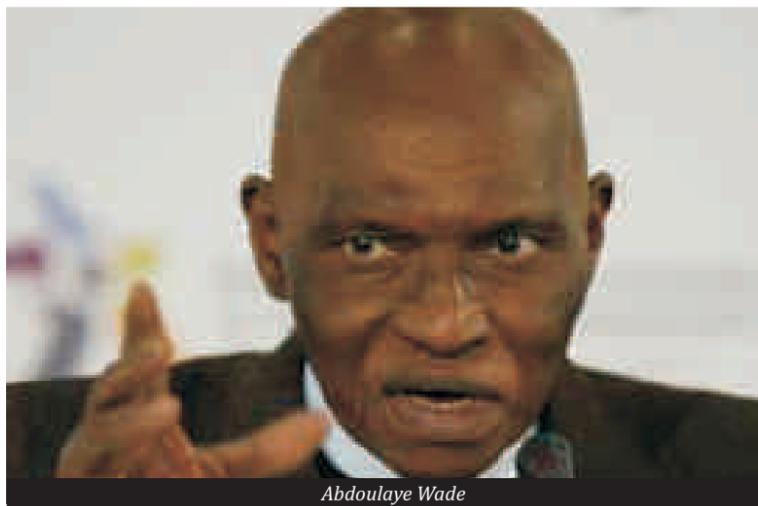
les forces et les faiblesses de chacun des candidats, tant le débat sur la candidature du sortant et les violences ont occulté les programmes des uns et des autres.

Entre une opposition qui a oublié la campagne en concentrant ses énergies sur le retrait de la candidature de Wade et un président qui s'est discrédité par cette candidature de trop, bien malin celui qui peut présager le nom du vainqueur. Mais une certitude demeure la chienlit guette le Sénégal.

Ces violences préélectorales n'offrent que l'avant-goût de ce qui va produire dans une ou trois semaines. Le pire est à craindre et cette accalmie, annonce la tempête.

Tout semble être réglé comme une cocotte-minute.

Le Guorgui n'est plus jamais pris dans un traquenard. Tous les scénarios sont sources de tensions. Une victoire au



Abdoulaye Wade

premier tour tout comme au second tour sera inacceptable pour une opposition qui ne pense pas à une possible victoire du sortant. Le sort est-il définitivement jeté pour que la Maison sénégalaise brûle ? L'Union Africaine qui vient de se saisir du dossier pourra-t-il démêler cet écheveau politique sénégalais. En tout cas elle semble s'être prise trop tardivement car il fallait traiter

le problème en aval. Mais avait-elle les moyens d'intervenir plus tôt. Toute l'Afrique retient son souffle pour qu'au soir du 26 février ou au soir de second tour, que le verdict des urnes soit respecté afin d'éviter d'ouvrir sur le continent noir un autre foyer de tension car, les foyers de tension, l'Afrique en connaît trop qu'elle peine à les résoudre.■

E. Dieudonné



Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

Récépissé
N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication
Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction
Schmidt EZA
BRHOOM Kwamé
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Magloire A.
Wilfried Ted
Correcteur
S. Didier

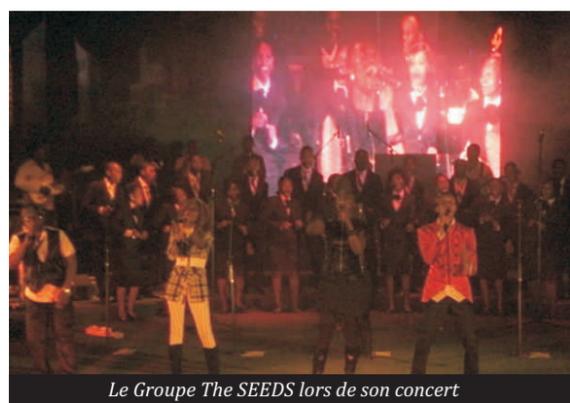
Infographie
Raphaël AHIALBLE

Adresse
Route de Mission Tové, non loin du Petit Séminaire, Agoé
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO
Imprimerie
Service Compris
Tirage
2000 exemplaires

Le groupe The SEEDS Après l'onction du public togolais, cap sur Abidjan pour le concours Afrovision Edition 2

C'est fait, le mythique groupe The SEEDS a retrouvé son public samedi dernier au palais des congrès de Lomé après de longs mois d'absence des grandes scènes togolaises. Des retrouvailles chaleureuses pouvait-on constater, en tout cas Ce fut un retour gagnant pour un groupe musical né dans les années 2006 et dont la particularité réside dans l'alliage entre musique traditionnelle et moderne. Une créativité musicale toujours appréciée en témoigne l'ambiance surchauffée lors du quatrième face à face avec les mélomanes togolais dans la grande salle de spectacle de la capitale presque remplie malgré les menaces de pluie ce soir du 18 février.

Resté pratiquement debout et esquissant des pas de danse durant tout le spectacle, le public pas du passif a participé au passage en revue de certaines des grandes merveilles du riche répertoire musical entonnées tour à tour par Menly, Natasha, Donethy, Mike, Senza et Ekuexon. La communion était parfaite entre le groupe et ses fans. L'onction attendue était au rendez-vous et désormais le groupe The SEEDS peut aborder avec sérénité le grand défi d'Abidjan où il représentera très prochainement le Togo au Concours AFROVISION deuxième édition, un concours panafricain de la chanson placée cette année sous le signe de la



Le Groupe The SEEDS lors de son concert

paix et de l'intégration. Le concours devrait se tenir dans le courant du mois d'avril le groupe ambitionne de rassembler les artistes chanteurs venus de tous les pays africains pour promouvoir l'intégration africaine au sein de la communauté internationale.

AFROVISION se veut donc, avant tout, être une plate forme où l'on retrouve un échantillonnage des multiples facettes de la chanson africaine et un résumé de ses diverses expériences artistiques, par son aspect concours.

Que toutes les chances accompagnent alors le groupe The SEEDS à ce concours panafricain de musique.■

P. Fab

Civisme Le non respect des forces de l'ordre et de sécurité et le refus d'obtempérer

Ils sont nombreux ces conducteurs de taxis et de taxi motos qui violent les feux tricolores par des raisons liées à la recherche effrénée du profit le plus élevé parfois au péril de leur vie. Les dépassements anarchiques, la violation des feux tricolores bref du code de la route est fréquente. Très souvent, tout se passe sous les yeux des forces de l'ordre et de sécurité dont l'autorité est malheureusement foulée au sol. Il a été donné de constater que Certains usagers de la route refusent tout simplement d'obtempérer quand ils sont interpellés par les forces de l'ordre et de sécurité. Pour certains, la crainte d'être lourdement taxés leur fait prendre l'option

de la fuite ; d'autres conducteurs choisissent catégoriquement de bêcher les agents en profanant des insultes à leur égard. « Amis conducteurs nous devons savoir que tout conducteur doit absolument obtempérer, obéir, à une sommation, une injonction, un ordre de s'arrêter émanant d'un agent en uniforme (policier ; gendarme) chargé de faire respecter le code de la route pour la sécurité de tous. Ne pas marquer un arrêt alors que l'ordre a été donné de façon claire et non équivoque, est d'abord un acte incivique, un délit de fuite qui parfois nous expose aux accidents de la route.■

Charles stagiaire



COMMUNIQUEZ-LUI VOTRE AMOUR

Jusqu'au **16 mars 2012**, faites le premier pas
en lui offrant un pack pour la *Saint Valentin*



Pack illico Cam Single
1 téléphone + 1 carte SIM
+ 1 000 F de crédit
30 000 F CFA

Pack illico Cam Double
2 téléphones + 2 cartes SIM
+ 1 000 F de crédit sur chaque SIM
55 000 F CFA

Pack illico Basic Single
1 téléphone + 1 carte SIM
+ 1 000 F de crédit
30 000 F CFA

Pack illico Basic Double
2 téléphones + 2 cartes SIM
+ 1 000 F de crédit sur chaque SIM
55 000 F CFA

Pack illico Cabine
1 téléphone + 1 carte SIM
+ 500 F de crédit
+ renvoi d'impulsion
32 000 F CFA



Pack HELIM Nomade
1 modem USB + 1 carte SIM
+ Frais d'accès Internet
24 995 F CFA

Internet
Où je veux, quand je veux !



L'INTERNET HAUT DÉBIT NOMADE
HELIM nomade

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom.

et bien plus encore...

Service client : 112
Dérangement : 119

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom ANANI SANTOS
Carrefour Fréau Jardin
Tél : (228) 22 23 16 91

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00